

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°25
Séance du 12 Août 2022

Le 12 août deux mille vingt-deux à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de PIERRERUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier DERUPTY, Maire.

Date de convocation : 03/08/2022

PRÉSENTS : Didier DERUPTY, Hervé DAUBET, Agnès GUERRINI, Éric JEAN, Florian JEAN Fabian JEAN-RIVIAL, Mathieu RICHARD, Kevin ROLANDO, Fabienne MILLET.

ABSENTS : Michel PIGAGLIO donne procuration à Didier DERUPTY, Thomas LEBRETON donne procuration à Fabian JEAN-RIVIAL.
Quorum atteint.

Approbation du procès-verbal du conseil n°24 du 12 juillet 2022 soumis au vote :

« Pour » à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Agnès GUERRINI, soumis au vote :

« Pour » à l'unanimité.

Monsieur le Maire, après avoir déclaré il n'y a pas eu de décisions du Maire par délégation, fait un état des lieux de l'alimentation en eau potable du village.

- Il rappelle que le niveau des nappes est critique et que les arrêtés sur les restrictions de consommation d'eau sont plus que jamais en vigueur. Monsieur le maire en appelle au civisme de chacun et remercie les habitants qui « jouent le jeu », la commune ayant enregistré ce mois-ci une baisse non négligeable de sa consommation en eau.
- Il rappelle que le branchement sur le réseau du SIIRF (canal) a été réalisé le jeudi 04 août 2022. Grâce à l'unité de potabilisation installée à l'initiative de la Municipalité, cette eau est conforme à la consommation. Des analyses cependant sont nécessaires pour obtenir l'autorisation de distribution par l'ARS (Agence Régionale de Santé).
- Certains habitants ont fait remarquer que pendant un jour ou deux, l'eau a pris un aspect légèrement trouble. Ce phénomène n'a pas de rapport avec le branchement, mais avec le prélèvement important sur les bornes de la commune par les pompiers lors de l'incendie de Niozelles. L'eau est cependant propre à la consommation.
- La Provence a publié un article qui relate avec justesse la situation actuelle de la commune.
- Le conseil municipal de ce jour a été rendu nécessaire suite au cambriolage du garage communal, au cours duquel une grande partie du matériel d'entretien de la commune a été volé. Il doit donc être remplacé. Face à la recrudescence des cambriolages, une réflexion est à mener sur les mesures de sécurité à prendre pour l'avenir : mise en place de caméras de protection, rotation de la police municipale, etc.

Informations diverses :

- Un mariage se déroulera le 27 août à la mairie de Pierrerie.
- Le 03 septembre à 10h00 aura lieu l'inauguration de la nouvelle station d'épuration (STEP). Étant donné l'absence de possibilité de stationnement, les habitants sont invités à se rendre sur place à pied. La visite des installations aura lieu entre 10h30 et 12h00. À l'issue de l'inauguration, un rafraîchissement sera offert dans la cour de la mairie. Les agents communaux participeront à l'organisation de la manifestation.

- Le 15 octobre, participation de la commune à l'action du PNRL (Parc Naturel du Lubéron) : « Le Jour de la Nuit », consacrée à l'observation des astres et la sensibilisation à la pollution lumineuse.
- Le 22 novembre, Pierrerue participera à l'action de collecte des déchets de la Région Sud : « Nettoyons le Sud ».
- Cette année, le Repas des Aînés aura lieu le samedi 17 décembre ou le dimanche 18 décembre, la date précise restant encore à déterminer.
- Le muret devant la mairie, accidentellement démoli par un véhicule, n'est toujours pas réparé, les assurances ayant estimé qu'une expertise était nécessaire. L'expert passera fin août.
- Kévin ROLANDO tient à remercier toutes les associations du village ainsi que les bénévoles pour leurs actions et animations de cet été. Les administrés se sont dit très satisfaits. Il est dommage que la mairie n'ait pas reçue de support de communication du concert, elle aurait pu diffuser cette information.

➤ **ORDRE DU JOUR :**

1/Modification des statuts de la communauté de communes : Pays de Forcalquier-Montagne de Lure : changement du siège social :

Les bureaux de la communauté de communes se situent désormais à la Mairie de Forcalquier. Il est proposé d'adopter la modification des statuts de notre intercommunalité suite à ce changement de l'adresse du siège social.

« Pour » à l'unanimité.

2/Acquisition de matériel pour le service technique :

Suite au cambriolage au local technique il est nécessaire de faire l'acquisition de petit matériel et d'une débroussailleuse, d'un taille-haie, d'une tronçonneuse et d'un souffleur.

Débroussailleuse :

ANDRETY marque STHIL : 997.00 euros HT

NOVA marque STHIL : 849.93 euros HT

APM avec deux outils de coupe marque HUSQUVARNA : 895.83 euros HT

M. le Maire propose de retenir le devis d'APM pour un prix médian avec deux outils de coupe.

« Pour » à l'unanimité.

Taille-haie sur perche :

ANDRETY Marque STHIL : 705.00 euros HT

NOVA Marque STHIL : 571.26 euros HT même potentiel que la première

APM : 895.83 euros HT jusqu'à 4 m de coupe. Ne correspond pas à nos besoins

M. le Maire propose de retenir le devis NOVA à 571.26 euros HT

« Pour » à l'unanimité.

Tronçonneuse :

ANDRETY 495.00 euros HT

NOVA 450.00 euros HT

APM de marque HUSQUVARNA 332.50 euros HT plus petite

M. le Maire propose de retenir le devis APM 332.50 euro HT

« Pour » à l'unanimité.

Souffleur :

APM 424.00 euros HT

NOVA marque STHIL 189.93 euro HT

M. le Maire propose de retenir le devis NOVA 189.93 euros HT

« Pour » à l'unanimité.

Il est également prévu de remplacer la porte en bois fracturée par une porte métallique par l'entreprise ACIER DC (fourniture 1950 euros HT et pose 400 euros HT)

« Pour » à l'unanimité.

Une demande de devis pour la mise en place d'une alarme a été effectuée.

3/Virements de crédits :

Il est proposé en section d'investissement :

D'augmenter les crédits du compte 2158 : installation technique matériel et outillage : de 7000.00 euros

De diminuer les crédits du compte 2315 : immobilisation en cours de 7000.00 euros

« Pour » à l'unanimité.

Il n'y a pas de questions diverses.

M. le Maire clôt le conseil municipal à 20h32.